



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2024-11

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS DE SITE ET RESPONSABLES DE SALLE POUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DES DIPLÔMES « GRADE MASTER - CURSUS GÉNÉRAL » DES INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES DU RÉSEAU SCPO DE LA SESSION 2024

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'arrêté de l'IEP de Rennes n° 2024-3 du 6 février 2024 portant nomination du jury d'admission en première année pour la session 2024 ;

Vu l'arrêté de l'IEP de Rennes n° 2024-4 du 6 février 2024 portant nomination des responsables des centres d'examen ;

Vu la convention du 7 septembre 2023 pour l'organisation de l'admission en première année entre les Instituts d'études politiques d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse approuvée par la délibération n° 6 du Conseil d'administration du 18 décembre 2023 ;

Vu le règlement du 10 novembre 2023 relatif à l'admission en première année des Diplômes « Grade Master - Coursus général » des Instituts d'Études Politiques du Réseau ScPo de la session 2024, approuvé par la délibération n° 7 du Conseil d'administration du 18 décembre 2023,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est nommée responsable administrative du centre d'examen de Lyon Madame Valérie JACQUIN, responsable du service concours, pour l'année 2024.

Article 2 : Sont nommés responsables de site :

- Double Mixte : Mme Valérie JACQUIN ;
- campus de Sciences Po Lyon : M. Arnaud MARCON ;
- centre d'examen de Guyane : Mme Jeannette SAHAÏ ;
- centre d'examen de Montréal : M. Bernard LUYCKX.

Article 3 : Sont nommés responsables de salle sur le Campus de Sciences Po Lyon :

- AMPHI SCHAUL : M. Thierry SOUKSAVANH ;
- AMPHI PACAUT : M. Yacine DJEBILI ;
- SALLE 104 : Mme Cécile DEGRÉMONT
- SALLE 310 : Mme Alice KARAM ;
- SALLE 311 : Mme Jeanne DEVEAUX ;
- SALLE 312 : Mme Vaiana GOIN ;
- SALLE 313 : M. Matthieu HAINE ;

- SALLE 405 : Mme Victoria DE VIT.

Sont nommées responsables de salle au centre d'examen de Montréal : Mmes Mélanie CHOLET REUSTE et Corinne VINAJA.

Sont nommées responsables de la salle du conseil au centre d'examen de Guyane : Mmes Floriane BEAUSOLEIL et Nathalia JÉRÔME.

Article 4 : Le présent arrêté est affiché dans l'atrium du bâtiment pédagogique de l'IEP de Lyon et publié au recueil électronique des actes sur son site internet.

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon le 12 avril 2024
La Directrice de l'IEP de Lyon,

Pour la Directrice et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jérémy OLIVO

Hélène SUPPEL

